



## **Compte-rendu de la séance du samedi 28 novembre 2020**

Présents : Monsieur Robert MARTORANO, Monsieur Patrick BELLON, Monsieur Serge BENSA, Monsieur Eddie AMARA, Monsieur Claude CHAILAN

Absent(s) : Monsieur Ronald STARON représenté par Monsieur Robert MARTORANO, Monsieur Gilbert DERRISSARD représenté par Monsieur Robert MARTORANO

Secrétaire(s) de la séance : Eddie AMARA

***Séance ouverte à : 16 heures 05***

### ***Ordre du jour:***

Approbation du compte rendu de séance du 5 septembre 2020

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2019 de la Commune

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement 2019 de la Commune

Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Décision Modificative n°2020-002 du budget principal

Décision Modificative n°2020-003 du budget principal

Adhésion de la Commune à l'ADIL 04 05

Adhésion de la Commune au fond de solidarité pour le logement

Opération de protection provisoire de l'ensemble du pied de façade de l'Eglise

Approbation Bilan d'activité 2019 de la CCAPV

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour 2019 de la CCAPV

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) de la CCAPV

Questions diverses

### ***Pour information***

Relevé des décisions du maire prises en vertu des délégations données par le Conseil Municipal.

Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire en cours, la séance s'est tenue sans public.

En début de séance Monsieur le Maire demande à inscrire à l'ordre du jour la délibération concernant le Cadeau de Noël pour les enfants résidant la Commune - accord à l'unanimité

Le compte rendu de séance du 5 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité

### **Délibérations du conseil:**

#### **Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2019 (DE 2020 034)**

Monsieur le Maire profite des discussions autour du Service de l'eau pour porter à la connaissance du conseil municipal différents points à étudier:

- La DDT nous a vivement conseillé d'augmenter graduellement le prix de l'eau afin d'arriver aux prix équivalents à ceux pratiqués dans d'autres communes et ce afin de ne pas avoir un bouleversement trop important lors du passage, en 2026, de la gestion de l'eau par la CCAPV.... Après discussion, il a été décidé par le CM de ne pas toucher à la situation actuelle car les recettes et dépenses du budget de l'eau s'équilibrent à ce jour.
- L'étude du RPQS a fait apparaître un grand volume d'eau ni comptabilisé, ni facturé et qui ne peut correspondre uniquement à des fuites. Il devient nécessaire, afin d'avoir un traitement équitable, d'installer un dispositif de comptage sur les bergeries alimentées par le réseau d'eau potable. Monsieur Claude CHAILAN, conseiller municipal, s'est proposé comme interlocuteur auprès des éleveurs. Un tarif spécifique pourra être envisagé...

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote à l'unanimité 7 voix pour.

#### **Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2019 (DE 2020 035)**

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote à l'unanimité 7 voix pour.

#### **Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés (DE 2020 036)**

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus (*la somme s'élèverait à 440 €*).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

#### **Décision Modificative n°2020-002 - Budget principal (DE 2020 037)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les articles de recette concernant les subventions de l'Eglise, opération n°1603, étant erronés il convient de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| <b>INVESTISSEMENT :</b> |  | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 1321 - 1603             | Subv. non transf. Etat, établ. nationaux |                 | 62363.00        |
| 1322 - 1603             | Subv. non transf. Régions                |                 | 73563.00        |
| 1323 - 1603             | Subv. non transf. Départements           |                 | 11200.00        |

|                |  |             |             |
|----------------|--|-------------|-------------|
| 204112 - 1603  | Subv. Etat : Bâtiments, installations    |             | -62363.00   |
| 204122 - 1603  | Subv. Régions : Bâtiments, installations |             | -73563.00   |
| 204132 - 1603  | Subv. Dpt : Bâtiments, installations     |             | -11200.00   |
| <b>TOTAL :</b> |  | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |
| <b>TOTAL :</b> |  | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de modifier les articles de recette prévus dans l'opération N°1603 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Vote à l'unanimité 7 voix pour.

**Décision Modificative n°2020-003 -Budget principal ( DE 2020 038)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à une vérification de l'inventaire il convient de prévoir des recettes et des dépenses pour une mise à jour des différents articles. Pour ce faire, il propose de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|                         |                   |                 |                 |
|-------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| <b>FONCTIONNEMENT :</b> |                   | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| <b>TOTAL :</b>          |                   | <b>0.00</b>     | <b>0.00</b>     |
| <b>INVESTISSEMENT :</b> |                   | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| 2151 (041)              | Réseaux de voirie | 799.55          |                 |
| 2033 (041)              | Frais d'insertion |                 | 799.55          |
| <b>TOTAL :</b>          |                   | <b>799.55</b>   | <b>799.55</b>   |
| <b>TOTAL :</b>          |                   | <b>799.55</b>   | <b>799.55</b>   |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote à l'unanimité 7 voix pour.

**Adhésion à l'ADIL 04 05 ( DE 2020 039)**

Monsieur le Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de cotisation à l'Agence D'Information sur le Logement des 05/04. Il explique que cette cotisation soutient l'agence dans son aide aux habitants pour les problèmes juridiques, financiers et fiscaux liés au logement. L'appel à cotisation est calculé chaque année sur la base du nombre d'habitants. Pour information la cotisation 2020 s'élève à 34.65€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à l'ADIL05-04

**Adhésion au Fonds de solidarité pour le logement ( DE 2020 040)**

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal la requête du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence qui fait appel à la contribution des communes, à hauteur de 0,61 € par habitant, afin de financer en partie les Fonds de Solidarité pour le logement. Ces fonds ont pour but de permettre à toute famille éprouvant des difficultés d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Précise que le montant à verser sur le compte de LOGIAH des Alpes de Haute Provence qui gère ces fonds, seront de 0,61€ par habitant pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer à la contribution demandée par le Conseil Départemental en faveur du FSL.

### **Opération de protection de l'ensemble du pied de façade de l'Eglise ( DE 2020 041)**

Le Maire rappelle que depuis 2018 une procédure de restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption est en cours. Ces travaux majeurs nécessitent des entreprises spécialisées que nous peinons à trouver sur notre territoire, ce qui a retardé le début des travaux, qui devraient pouvoir démarrer début de l'année prochaine.

Ce retard entraîne une dégradation importante de l'état architectural, sanitaire et structurel de l'Eglise. Il est donc nécessaire de réaliser une opération destinée à protéger des écoulements d'eau de percolation l'ensemble du pied de façade de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption par la réalisation d'un drain périphérique provisoire raccordé sur un dispositif d'évacuation unique. Ces travaux n'étaient pas prévus dans la 1<sup>ère</sup> tranche de restauration. Le montant prévisionnel est estimé à la somme de 29 194.54 € H.T.

Considérant la délibération n° DE 2017 003 autorisant le Maire à effectuer toute demande de subvention en vue de la réalisation du projet de restauration de l'Eglise, une demande a été déposée au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- D'accepter le plan de financement
- D'inscrire au budget les sommes relatives à cette opération
- Donne pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération

### **Adoption du Rapport d'activité de la CCAPV - Année 2019 ( DE 2020 042)**

Conformément à la législation, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon doit présenter un rapport annuel d'activités aux différents Conseils municipaux de son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et précise que ce document est à la disposition du public aux jours habituels d'ouverture de secrétariat de mairie.

### **Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés 2019 de la CCAPV ( DE 2020 043)**

Vu les articles L.2224-5 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la CCAPV en date du 15 septembre 2020 approuvant le RPQS de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés 2019;

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque ni contestation et approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés présenté par la CCAPV pour l'année 2019.

### **Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif 2019 de la CCAPV ( DE 2020 044)**

Vu les articles L.2224-5 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la CCAPV en date du 15 septembre 2020 approuvant le RPQS de l'Assainissement Non Collectif 2019;

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque ni contestation et approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif présenté par la CCAPV pour l'année 2019.

### **Cadeau Noël pour les enfants résidant au village ( DE 2020 045)**

Comme tous les ans un colis gourmand est remis aux anciens résidant sur la Commune, pour les fêtes de fin d'année.

Cette année Monsieur le Maire propose d'offrir un bon cadeau pour chaque enfant, âgé de 0 à 11 ans et résidant sur la Commune,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir à chaque enfant, âgé de 0 à 11 ans et résidant sur la Commune, un bon cadeau d'une valeur de 20 € et dit que ce cadeau pourra être renouvelé chaque année, pour les fêtes de fin d'année.

### **Relevé des décisions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une décision du Maire ayant pour objet l'avenant n°1 au RD N°209-2018 pour l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la 1ère tranche des travaux de Restauration de l'Eglise Notre Dame de l'Assomption.

### **Questions diverses**

- Suite aux différentes discussions sur l'eau, Monsieur le Maire indique qu'il est obligatoire d'établir un schéma directeur des réseaux d'eau et d'assainissement. Cela sera à prévoir dès le budget 2021.
- Suite aux déclarations sur la consommation d'eau, l'Agence de l'eau demande, pour le 31 décembre 2020, le recensement des fontaines, le type d'alimentation, les plans des réseaux et leur date de construction !!!
- Mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours : un recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale est demandé par les services du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Les imprimés sont disponibles en Mairie, car il y a obligation de déclarer par mesure de prévention sanitaire.
- Une personne est venue pour recenser les zones humides de la commune, sans en informer la Mairie. Monsieur le Maire déplore ce type de démarche et a exprimé son vif mécontentement en conseil municipal et a adressé à la CCAPV un mail en ce sens. (Réponse attendue)
- Monsieur le Maire a reçu une pétition concernant les nuisances créées par des chats pris en charge par une résidente de la commune ... Les services de l'Etat sont informés et la Gendarmerie suit cette affaire.
- Le Plan Communal de Sauvegarde a été mis à jour et est consultable en Mairie.

*L'ordre su jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h15*

*Le Maire,*  
  
**Robert MARTORANO**

